

**PROCÈS-VERBAL** de la 4<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Québec tenue le mardi 6 avril 2021 à 19h00 en mode virtuel.

**PERSONNES PRÉSENTES:**

Monsieur Patrick Gagnon, agissant à titre de président de l'assemblée, M. Stéphane Breton, directeur général, Mme Élodie Camirand, agissant à titre de secrétaire, Mme Marjorie Alain, conseillère aux communications, Mme Karina Lehoux, agissant comme animatrice, M. Daniel Duchesne, directeur culture membre soutien à la direction générale, Mme Lyne Masson, adjointe à la direction générale et en mode virtuel : M. Marc-André Laurent qui livrera le message du comité Mise en candidature, les administrateurs de la Caisse, des employés et des membres.

L'assemblée générale a été convoquée comme il a été stipulé aux règlements par un avis de convocation officiel qui a été affiché au siège social, dans tous les Centres de services et sur les réseaux sociaux dans les délais prévus.

**1. Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Patrick Gagnon, président, déclare l'assemblée ouverte, il est 19h00.

Le président de l'assemblée, M. Patrick Gagnon, est assisté dans l'animation par M. Stéphane Breton, directeur général, la secrétaire du conseil d'administration, Mme Élodie Camirand, l'adjointe à la direction générale Mme Lyne Masson, Mme Marjorie Alain, conseillère en communication, M. Marc-André Laurent, secrétaire du comité Mise en candidature et Mme Karina Lehoux, animatrice. M. Gagnon souhaite la bienvenue à tous.

Pour cette assemblée à distance, cela implique que nous pourrions comme membres, voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours – dans les 4 jours qui suivront cette assemblée du 7 au 10 avril 2021.

Puisqu'il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs. Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) que :

- Mme Isabelle Lacroix et
- Mme Lyne Masson

soient nommées scrutatrices.

Pour : 26 Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Voici l'ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019
  4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2020
  5. Rapport du conseil d'administration
  6. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  7. rapport annuel au 31 décembre 2020
  8. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu
  9. Période de questions au conseil d'administration
  10. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :
    - L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
    - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes
  11. Rapport du comité de mise en candidature
  12. Élections par acclamation
  13. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents
- Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours  
Annonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée
14. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée.

Une copie de l'ordre du jour a été déposée sur le microsite de la Caisse avant la rencontre. Il est proposé par (*retiré*), appuyé par Mme Myriam Rouleau que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Pour : 25 Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019**

On se rappelle que la Caisse n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle en 2020 en raison de la pandémie et des mesures sanitaires en vigueur. Pour permettre à l'assemblée de se remémorer les principales décisions de la dernière assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 23 avril 2019 et afin d'accélérer le déroulement de la présente assemblée, une proposition est faite pour ne lire que les décisions qui ont été adoptées à cette occasion.

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) et résolu d'autoriser la secrétaire, Mme Élodie Camirand, à faire lecture uniquement des résolutions apparaissant au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019.

Pour : 23 Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Après lecture, il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019 soit approuvé tel que présenté.

Pour : 23 Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2020**

Malgré le contexte de la dernière année, votre Caisse a tenu l'été dernier une assemblée générale extraordinaire qui a permis le versement des ristournes individuelles et collectives. Pour nous rappeler les principales décisions de l'assemblée extraordinaire du 27 août 2020, une proposition est faite pour autoriser Mme Élodie Camirand à lire seulement un résumé du procès-verbal, c'est-à-dire une lecture des décisions prises.

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) et résolu d'autoriser la secrétaire, Mme Élodie Camirand, à faire lecture uniquement des résolutions apparaissant au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2020.

Pour : 23 Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Après lecture, il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle extraordinaire du 27 août 2020 soit approuvé tel que présenté.

Pour : 26 Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5. Rapport du conseil d'administration**

M. Patrick Gagnon nous livre le rapport du conseil d'administration, il nous présente les administrateurs actuels du conseil d'administration, il souligne l'engagement exceptionnel de 5 administrateurs qui ont quitté le conseil d'administration récemment ou qui n'ont pas soumis leur nom pour une réélection, il s'agit de M. Michel Blouin après 39 ans au CA, M. Damien Côté après 32 ans au CA, M. Philippe Blanchet après 20 ans au CA et au CS, Mme Suzane Gingras après 20 ans au CA et Mme Danielle Bériau après 17 ans au CA. Par la suite, il nous parle de toutes les réalisations de la Caisse au cours de la dernière année tout en soulignant les 120 ans du Mouvement Desjardins, dont 115 ans pour la Caisse de Saint-Malo qui est

notre siège social actuel et qui fut la première caisse fondée sur la Rive-Nord de Québec.

## **6. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

M. Patrick Gagnon nous livre le bilan annuel de la surveillance relative à trois règles déontologiques. Il confirme :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse a octroyé un contrat de biens ou de services à une personne visée par le code pour un total de 1283,89\$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

## **7. Rapport annuel au 31 décembre 2020**

Mme Lehoux invite le directeur général, M. Stéphane Breton, à commenter le rapport financier annuel pour l'année se terminant au 31 décembre 2020. Le directeur général informe les membres des résultats et des réalisations de la Caisse. Il profite de ce moment pour souligner la bienveillance dont les employés ont fait preuve envers nos membres. En tant que service essentiel, nous avons su réagir très rapidement pour respecter les mesures sanitaires et développer une importante transformation interne avec la migration de plusieurs de nos employés vers le télétravail. Nous avons connu une solide performance financière pour l'exercice 2020 malgré les incidences négatives liées à la pandémie.

## **8. Présentation de l'utilisation du fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu**

Le président informe que dans les derniers mois, le conseil d'administration de la caisse a débuté l'élaboration d'un « plan d'engagement et de proximité » auprès des membres et de notre communauté. Nous souhaitons ainsi nous donner une vision sur 3 ans de notre engagement dans le milieu et de l'implication de la caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté.

Une analyse socio-économique approfondie de notre milieu a été réalisée pour cibler les principaux enjeux. Une vaste consultation de nos membres nous a aussi permis de dégager les priorités qui vous tiennent à cœur, soit la lutte à la pauvreté et le soutien des entreprises locales.

Plusieurs pistes d'actions pertinentes ont émergé de ces consultations et elles nous inspireront dans la mise en place d'un nouveau plan d'engagement et de proximité qui sera déployé en 2021. De plus, nous nous doterons d'une politique d'investissement qui sera rendue publique sur le site internet de la caisse.

Cette année, votre confiance nous a permis de remettre un montant de 593 877\$ pour soutenir des initiatives dans notre milieu grâce à notre Fonds d'aide au développement du milieu, nos commandites et nos dons. En raison de la pandémie, nous n'avons pas hésité à transformer certaines commandites en dons et à faire preuve d'une grande souplesse dans l'ensemble de nos partenariats afin de contribuer au maintien et à l'évolution des événements qui redynamiseront notre milieu urbain au retour des jours meilleurs. Nous invitons les membres à consulter la revue annuelle 2020 de la caisse qui est disponible sur le site [www.caissedequebec.com](http://www.caissedequebec.com) pour en savoir davantage.

Par la suite, une courte capsule vidéo est présentée pour résumer l'engagement de la caisse dans son milieu.

## 9. Période de questions au conseil d'administration

Nous voici maintenant à la période de questions, Mme Lehoux invite les membres à poser leurs questions en utilisant la boîte de dialogue.

Voici les questions reçues :

- Qu'est-ce que notre caisse fait pour la diversité?
- La Caisse fait elle des actions pour soutenir la jeunesse?

Monsieur Breton et Monsieur Gagnon répondent à ces questions en précisant les actions entreprises par la Caisse pour la jeunesse et notre implication dans la communauté pour la diversité ainsi que la composition de notre personnel qui inclut diverses nationalités permettant d'offrir plus de 10 langues différentes pour servir nos membres.

## 10. Présentation des scénarios en vue de la votation

Voyons maintenant comment le rapport annuel 2020 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans les scénarios pour lesquels les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir, et ce, dans les 4 prochains jours. Toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse.

Les scénarios recommandés par votre conseil d'administration sont le plus avantageux et totalement conformes aux encadrements applicables.

### VOTE EN DIFFÉRÉ - Adoption de la répartition des excédents annuels

M. Stéphane Breton, directeur général, explique la proposition de partage des trop-perçus pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020. Voici le projet de répartition des excédents recommandé par le conseil d'administration.

	<b>MONTANT</b>
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>29 131 000 \$</b>
Virements réglementaires et autres	(11 864 000) \$
Intérêts sur les parts permanentes*	0 \$
Intérêts sur les parts de ristournes et parts sociales	(1 000) \$
Ristournes aux membres	(3 022 000) \$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(487 000) \$
Récupération d'impôts	801 000 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) (ristournes aux membres)	2 221 000 \$
Utilisation RRE (FADM)	487 000 \$
Alimentation RRE	(3 275 000) \$
Alimentation Réserve générale	(13 991 000) \$
Solde à répartir	0 \$
*Inclus les intérêts des parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 0.50% pour l'année 2020.	

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) que le projet de répartition des excédents pour l'année se terminant le 31 décembre 2020, tel que recommandé par le conseil d'administration, soit soumis au vote après les présentations, et ce, pour les 4 prochains jours.

## VOTE EN DIFFÉRÉ - Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

Conformément à ce qui est prévu dans les encadrements qui s'appliquent à l'ensemble du réseau, nous poursuivons avec la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

Monsieur Stéphane Breton, directeur général, nous présente cette recommandation.

Proposition de versement pour l'année 2020		
Ristourne aux membres *		3 017 487 \$
Fonds d'aide au développement du milieu *		486 808 \$
	Total	3 504 295 \$
*La ristourne aux membres après récupération d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE		

ADOPTION DES TAUX DE RISTOURNES			
		Taux par 1000 \$ de volume	
		Particuliers	Entreprises
Comptes	481 991 \$	0,61 \$	0,60 \$
Épargne et placement	356 913 \$	0,61 \$	0,60 \$
Fonds	162 677 \$	0,61 \$	0,60 \$
Prêts et marges de crédit	1 176 697 \$	0,61 \$	0,60 \$
Ristourne assurances *	330 631 \$	23 \$ / 1 000\$ prime	
Ristourne produits *	508 579 \$	Montant de 50 \$ **	
Ristourne aux membres	3 017 487 \$		
* Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec			
** Montant pouvant aller jusqu'à 50\$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois			

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) que le projet de versement de ristournes, tel que recommandé par le conseil d'administration, soit soumis au vote après les présentations, et ce, pour les 4 prochains jours.

### 11. Rapport du comité de mise en candidature

Comme vous le savez, la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leur intérêt et s'assurer que la Caisse est bien gérée. Votre conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi. Ces critères recherchés sont communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

M. Marc-André Laurent, secrétaire du comité mise en candidature, vous présente le rapport du comité. Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 18 janvier 2021 par des affiches dans tous nos établissements et par la diffusion sur nos canaux virtuels.

Depuis la parution de l'appel de candidatures, le comité vous informe qu'un poste d'administrateur est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Suzane Gingras. En raison de cette situation, il y a finalement 5 postes à pourvoir. Pour l'assemblée générale annuelle de cette année, cinq postes sont donc à combler, quatre postes pour un terme de trois ans et un poste dont l'échéance est le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration est

plus particulièrement à la recherche de membres candidats répondant à l'un ou aux critères suivants:

- Développement durable
  - Droit
- Pour maintenir la parité au sein du conseil
- Féminin 2
  - Masculin 2
- Selon les groupes d'âge
- 18-34 ans : 1
  - 50 à 64 ans : 2
  - 65 ans et plus 1
- Autres éléments de représentativité
- Un ou des représentants d'une communauté culturelle

À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu cinq (5) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

#### **14. Élection des membres au conseil d'administration**

Nous procédons à la nomination des officiers pour la période d'élection. M. Patrick Gagnon agira comme président d'élection et étant donné que la secrétaire est elle-même candidate, le secrétaire-adjoint, M. Stéphane Breton agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le règlement intérieur de la Caisse.

Pour le conseil d'administration, les mandats de :

- Danielle Bériau
  - Philippe Blanchet
  - Élodie Camirand
  - et un poste vacant (ancien de Damien Côté)
- se terminent aujourd'hui.

Comme déjà mentionné, un poste d'administrateur est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Suzane Gingras. En raison de cette situation, il y a finalement 5 postes à pourvoir, quatre postes pour un terme de trois ans et un poste dont l'échéance est le 31 décembre 2021.

Au même titre que tout autre membre de plein droit admis depuis au moins 90 jours, chacun peut être proposé comme candidat.

Voici les mises en candidature reçues dans les délais prévus:

- Il est proposé par (retiré) que M. Alexandre Bourque soit mis en candidature.
- Il est proposé par (retiré) que Mme Élodie Camirand soit mise en candidature.
- Il est proposé par (retiré) que M. Patrice Dumas soit mis en candidature.
- Il est proposé par (retiré) que M. Victor Ramos soit mis en candidature.
- Il est proposé par (retiré) que M. Martin Trudel soit mis en candidature.

Étant donné que le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler, le Président d'élection déclare élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- Alexandre Bourque
- Élodie Camirand
- Patrice Dumas
- Victor Ramos
- Martin Trudel

Félicitations aux élus.

M. Patrick Gagnon remercie sincèrement tous les candidats de l'intérêt manifesté à leur coopérative financière.

### **13. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents**

Dans les 4 prochains jours, les membres sont appelés à voter sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes)
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne

Seuls les membres de plein droit pourront voter. L'animatrice, Mme Karina Lehoux explique à l'aide d'un visuel les moyens de voter. La période de votation débute le 6 avril 2021 à minuit jusqu'au 10 avril à 23h59.

Pour l'annonce des votes, les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet de la Caisse.

En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

### **14. Suivi des résultats et levée de l'assemblée**

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 842 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

#### **➤ Proposition sur la répartition des excédents annuels**

94,27 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

#### **➤ Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne**

81,12% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

#### **Levée de l'assemblée**

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 11 avril 2021 à 11h20.

---

Patrick Gagnon, président

---

Élodie Camirand, secrétaire